

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Convocation : 21/03/2025

Affichage liste délibérations :

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 26 SECRÉTAIRE : Monsieur KHEDDACHE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Foued RAHMOUNI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

DEL20250327_11

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE RHÔNE SUD

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Dans le cadre de son activité, la Mission Locale Rhône Sud, association loi de 1901, a sollicité la commune afin de bénéficier d'une subvention.



Les actions développées par l'association, qui cible prioritairement le 25 ans révolus, sont en concordance avec les objectifs de la politique

- Aider prioritairement les publics à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à l'emploi ;
- Favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites, notamment pour les publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- Concourir à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie par le Code de l'Éducation ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des publics ;
- Accompagner les publics dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune ;
- Participer au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, en mettant en œuvre des actions et en orientant les publics vers des services compétents qui permettent une prise en charge par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le public de son capital santé.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la commune de Givors souhaite engager un partenariat fort et privilégié avec la Mission Locale Rhône Sud et soutenir le projet de l'association.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature de l'activité qui présente un intérêt réel dans les actions que la commune peut soutenir, il est proposé d'attribuer la subvention de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2025 à la Mission Locale Rhône Sud :

Avantage en nature 2025	Subvention en numéraire 2025	TOTAL subventions 2025
36 300 €	84 000 €	120 300

Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

26 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 84 000 € à la Mission Locale Rhône Sud pour l'année 2025 ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération avec la Mission

- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA MISSION LOCALE RHONE SUD ET LA COMMUNE DE GIVORS ANNEE 2025

Entre

La commune de Givors, ayant son siège place Camille Vallin 69700 Givors, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Mohamed Boudjellaba, dûment habilité par délibération numéro ** du conseil municipal du 27 mars 2025,

Ci-après désignée sous le terme « **la commune** », d'une part,

Et

L'association Mission Locale Rhône Sud, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 6 rue Jacques Prévert - Maison de l'Emploi et des Services Publics - 69700 GIVORS, représenté par Monsieur Foued RAHMOUNI en qualité de président,

Ci-après désignés sous le terme « **l'association** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, la Mission Locale Rhône Sud a pour objet de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des publics.

L'action de l'association cible prioritairement les publics des jeunes de 16 à 25 ans révolus. A l'échelon de proximité dans sa zone de compétence territoriale, la Mission Locale Rhône Sud a pour objet :

- D'aider prioritairement les publics à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à l'emploi
- De favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites, notamment pour les publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale
- De concourir à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie par le Code de l'Education
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des publics
- D'accompagner les publics dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune
- De participer au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, en mettant en œuvre les actions et en orientant les publics vers des services compétents qui permettent une prise en charge par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le public de son capital santé

Les actions développées par l'association tout au long de l'année étant en concordance avec les objectifs de la politique municipale dans ces domaines telles que :



- Mettre en place des animations éducatives, de loisirs, de sports, de compétition ;
- Faciliter l'accès aux structures culturelles, sportives, de loisirs ;
- Faciliter la formation, l'insertion ;
- Être dans la prévention de la désocialisation, dans la prévention sanitaire ;
- Faciliter la mobilité

Au regard de ces éléments, la commune de Givors entend soutenir l'action de l'association.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par la commune, d'une subvention destinée à assurer le fonctionnement annuel de l'association.

Dans ce cadre, la commune soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025. Elle prend effet à compter de sa signature pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

Article 3 : Engagements de l'association

3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière de la commune sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

Article 4 : Montant de la subvention de la commune

4.1 : Subvention de fonctionnement

La commune de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant **de 84 000,00 euros** en un versement unique au titre de l'année 2025 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions.

Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Les versements seront effectués au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

La commune se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par la commune (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

4.2 : Aide indirecte valorisation locative et matérielle

Outre le versement d'une subvention en numéraire, la commune peut apporter son concours par la mise à disposition de biens ou de matériels. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique. La valorisation de la mise à disposition de locaux et de matériel est estimée pour l'année 2024/2025 à : 36 300 €/an

- Valorisation des bureaux de la Mission Locale à la Maison des Services Publics : 29 000 € /an (pour 290 m² utilisés toute l'année)
- Valorisation de l'utilisation de la salle mutualisée de la Maison des Services publics : 7 000 €/ an (pour 100 m² utilisés 7 demi-journées par semaine)
- Valorisation de locations ponctuelles d'autres salles municipales (MDFR, etc.) : forfait annuel de 300 € /an

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire de cette subvention pourra être soumis au contrôle de la commune dans les conditions de la présente convention. Il s'oblige à accepter le contrôle technique et financier de la commune portant sur l'utilisation de la subvention allouée sur pièces et sur place.

5.1 Justificatifs

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice les documents suivants :

- Un bilan

- Un compte de résultat
- Le rapport d'activités
- Le rapport moral approuvé par l'AG
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations percevant plus de 153 000 euros de subvention en numéraire,

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande de la commune tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

5.2 : Information de la commune

L'association devra tenir informée la Commune, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer la commune de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer la commune de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

L'association s'engage par ailleurs à informer la commune de tout changement relatif à son assujettissement à la TVA.

La commune se réserve la possibilité de recalculer la subvention en fonction du montant de la TVA non récupérable le cas échéant.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

La commune se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

Article 7 : Reversement de la subvention

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la commune, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La commune en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

La commune peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention :

- que celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- que les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, la collectivité notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Maire de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Fait à Givors, le 03 février 2025

en 3 exemplaires originaux,

Pour la commune,

Monsieur le Maire
Mohamed Boudjellaba

Pour l'association

Monsieur le président
Foued Rahmouni

Liste des annexes :

Annexe 1 : contrat d'engagement républicain



6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

La Mission Locale Rhône Sud constitue le service public territorial de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.

Elle agit au quotidien au service des jeunes de 16 à 25 ans.

La Mission Locale couvre un territoire de 18 Communes du Sud du Rhône à cheval entre la Métropole et le Rhône, son activité principale se situe à Givors où se trouve son siège. 70% de des jeunes accompagnés résident sur la Métropole dont plus de 50% dans les QPV.

Elle accueille les jeunes au sein de trois antennes de proximité Condrieu, Grigny et sur le quartier des Vernes et anime sept permanences délocalisées au plus près des besoins des jeunes en milieu rural.

La Mission Locale est un acteur des politiques de jeunesse et opératrice de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pilotés par l'État et les collectivités territoriales.

Elle travaille en étroite collaboration avec le Pôle Emploi.

Elle est un lieu de convergence et de mise en cohérence des actions.

La finalité de l'action de la Mission Locale est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et à leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation et la qualification, de l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté et de la participation, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ...

La ML travaille en lien avec les acteurs économiques, elle propose aux entreprises locales un appui au recrutement de candidats jeunes, un coaching à l'emploi et une aide au maintien des jeunes.

Elle mobilise les employeurs du territoire pour participer à ses actions pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi : simulations d'entretien, visites d'entreprises, coaching, parrainage, préparation à l'alternance.

Une convention de partenariat a été signée avec le groupement d'employeurs GERHOSUD.

La Mission Locale est un espace d'accès libre fonctionnant dans l'esprit du service public

C'est un lieu d'accueil de tous les publics, qui respecte les principes de confidentialité et de non-discrimination des personnes. Elle respecte l'autonomie et la liberté de choix de chaque jeune tout en cherchant à lui donner les moyens d'être acteur dans la construction et la mise en œuvre de ses projets.

La Mission Locale connaît les enjeux des jeunes de son territoire et les porte auprès des partenaires et des opérateurs du territoire pour contribuer à améliorer la situation des jeunes.



Elle aspire à être un lieu d'innovation et d'expérimentation pour mettre en place des services centrés sur les besoins et les projets des jeunes.

Lauréate de l'appel à Projet du Plan d'Investissement dans les Compétences pour le repérage et la mobilisation des jeunes invisibles, elle conduit un plan d'actions partagé avec de nombreux acteurs du territoire.

Elle participe aux actions mutualisées du Réseau Départemental et Régional des Missions Locales

Elle mutualise des actions à l'échelle Rhône Ouest et Sud avec les Missions locales de Tassin et Oullins et travaille en collaboration avec la Mission Locale de Vienne sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

La Mission Locale intervient dans le cadre de la politique de la ville en développant des actions sur les quartiers.

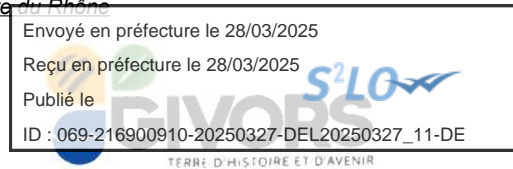
Au 30 novembre 2024, 459 jeunes ont été accueillis pour la première fois par la Mission Locale et 1164 jeunes accompagnés dont 298 dans le cadre du Contrat d'Engagement jeunes

En complément de son activité sociale la ML anime plus d'une dizaine d'actions financées dans le cadre de programmations annuelles spécifiques ou d'appel à projets : programmation Politique de la Ville, Cité Educative, Plan d'actions insertion de la Métropole, Pacte Métropolitain des solidarités, Fonds Régional de l'Emploi, Plan d'Investissement dans les Compétences, financements Pôle Emploi

En 2024, la Mission Locale a mis en œuvre un accompagnement renforcé des jeunes allocataires du RSA dans le cadre de l'expérimentation de la Loi Plein Emploi sur le territoire de Givors et Grigny.

6.1.1 Composition des organes dirigeants

Direction des sports et de la vie associative



Contrat d'engagement républicain

L'Association Mission Locale Rhône Sud

déclarée à Préfecture du Rhône le 19/12/1983 sous le numéro W691054926

dont le siège social est situé à 6 rue Jacques Prévert - 69700 GIVORS

et représentée par son Président, Monsieur Foued RAHMOUNI , dûment

habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date

du ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain

suivant.

Article 1 - Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à

Givors

le 11 mars 2025

L'Association
Le Président,

Rahmouni
Foued

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE

Le mot du Président

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE



Chers membres du bureau et du conseil d'administration,
Chers salariés de la Mission Locale,
Chers partenaires,

L'année 2023 nous a mobilisé autour de 3 sujets :

- La loi pour le plein emploi d'une part et la refonte du service public de l'emploi qu'elle suppose
- La gestion rigoureuse des finances de notre Mission Locale pour garantir sa pérennité à moyen et long terme
- Le souci constant d'accompagner au mieux tous les jeunes de notre territoire.

"France Travail. Loi pour le plein emploi. Réseau local pour l'emploi." 3 items mais une seule ambition : garantir à la Mission Locale sa juste place (et sa juste reconnaissance) dans la refonte du service public de l'emploi.

L'expérimentation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur les communes de Givors et de Grigny nous a permis d'être la seule Mission Locale de toute la région AURA à participer à une telle démarche. De fait, et avec le recul que cela a permis, nous avons pu solliciter entre autres l'ensemble des parlementaires de notre Département autour du rôle, de la spécificité et de l'expertise des Missions Locales dans l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes. Par cet effort collectif, la loi a réaffirmé toute l'importance des Missions Locales et je peux d'ores et déjà vous dire que la mise en place des réseaux pour l'emploi au niveau de la Métropole et du Département se fait de manière constructive et respectueuse du rôle et des missions de chacun.

Fini le "Quoi qu'il en coûte" a annoncé le président de la République courant d'année 2023.

Dans ce contexte, et au regard des signaux avant-coureurs dont nous disposons, nous avons pris nos dispositions dès le milieu d'année pour permettre de garantir à notre Mission Locale toute la latitude permettant d'investir autant dans les locaux et le matériel mis à disposition de nos jeunes mais pour également continuer à étoffer l'équipe car la qualité de l'accompagnement passe nécessairement par des femmes et des hommes investis, compétents et en nombre suffisant. À ce titre, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des salariés de la Mission Locale pour leur engagement quotidien dans la mission de service public essentielle qu'ils accomplissent. Je suis fier, nous sommes fiers de vous et du travail que vous accomplissez sans relâche toute l'année durant.

Comme on dit « le meilleur pour la fin », comment ne pas évoquer les jeunes de notre territoire ? Leur dire que nous sommes là pour eux, que nous nous efforçons sans cesse de renforcer les moyens que nous mettons à leur disposition pour que l'accompagnement que nous leur proposons soit le plus en phase avec leurs besoins.

Rappeler, et j'en terminerai là, que nous avons encore dépassé sur l'année 2023 les objectifs qui nous avaient été fixés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes et sans parler du PACEA, du RSJ, de l'accès à l'alternance, à l'apprentissage et au monde du travail de manière durable et sereine.

Avec l'ensemble des membres du Bureau, du Conseil d'Administration et des salariés de la Mission Locale Rhône-Sud, nous restons résolument engagés pour garantir l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes !

Foued Rahmouni

2023 en image



The Green Maker Challenge



Visite du Député J-L Fugit



Promo FLE / CEFI



« Alternative Jeunes »



« Mission Emploi » avec France Travail



Assemblée Générale



Séminaire Contrat d'Engagement Jeunes



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE



Visite de l'Assemblée Nationale



Podcast



« Prox'raid aventure »



« L'emploi au cœur des quartiers »

Les chiffres clés

La Mission Locale Rhône Sud

1183 jeunes accompagnés

dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie, dont

454 jeunes ont été accueillis pour la première fois.

366 jeunes ont signé un Parcours d'Accompagnement et d'Accès à l'Autonomie

313 sont engagés dans un parcours intensif

Contrat d'Engagement Jeune

4558 propositions de vie quotidienne

5944 propositions d'accès à l'emploi

604 entrées en situation d'emploi dont **24%** en emploi durable

140 jeunes accèdent à la formation

67 contrats en alternance signés

585 propositions d'orientation

39 Jeunes retournés en formation initiale/scolarité.

17 jeunes ont été accompagnés en mission de **Service Civique**



Les Missions Locales Métropole Grand Lyon et Rhône

12 Missions Locales et **120** lieux d'accueil

360 Professionnels

28 500 jeunes accompagnés dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie, dont

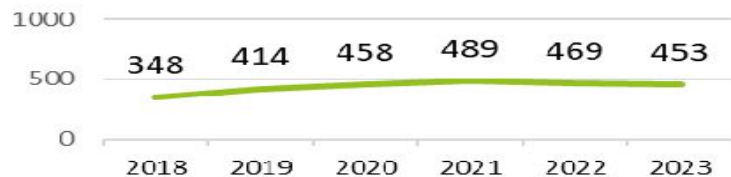
11 791 sont accueillis pour la première fois.

Les jeunes accueillis

1717 jeunes ont été en contact avec la mission Locale

454 jeunes accueillis pour la première fois

premiers accueils



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

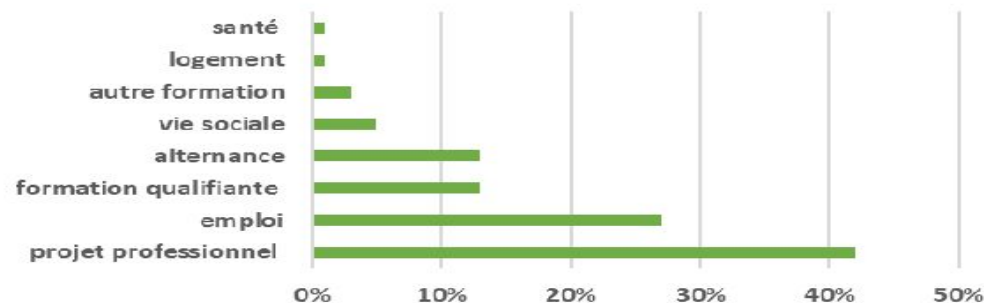
Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE



Jeunes en premier accueil	2022	2023
	468	454
Dont Femmes	45%	47%
Dont Hommes	55%	53%
Dont mineurs	30%	30%
Dont sans diplôme	60%	58%
Dont QPV (%)	34%	32%
Dont TH (%)	3%	4%
Logement précaire	18%	18%

demandes des jeunes en 1er accueil



- Augmentation du nombre de mineurs (30%)
- 32% des jeunes sont issus des QPV (47% pour les givordins)
- Une part importante de jeunes sans diplôme et de bas niveau scolaire, des jeunes qui ont besoin de parcours en amont de la qualification
- La première demande des jeunes porte sur la définition d'un projet (41%); 27% seulement des jeunes en 1^{er} accueil sont en demande d'emploi,
- des jeunes se sont adressés à la Mission Locale avec une demande concernant la vie sociale, le logement ou la santé

niveaux scolaires





Repérer accueillir mobiliser

lieux d'accueil



Des espaces numériques en libre accès, lieux d'information, de travail en autonomie équipés de portables, tablettes, simulateurs de conduite, casques à réalité virtuelle...

La Mission Locale prête des PC portables aux jeunes qu'elle accompagne.

La fréquentation de la mission locale augmente

- Plus de 600 jeunes en flux en moyenne par mois au siège
- Près de 200 sur l'antenne de Grigny



baromètre satisfaction



Repérer et mobiliser des jeunes dits « invisibles »

Une conseillère mobile pour « aller vers » les jeunes de Givors et Grigny en partenariat avec ALYNEA:

Une intervention dans les structures susceptibles d'accueillir des jeunes en lien avec les éducateurs de prévention dans les quartiers afin d'aller à la rencontre des jeunes et les mobiliser vers la Mission Locale.

110 jeunes ont été repérés dont 58 par la conseillère mobile.

79 jeunes mobilisés sont accompagnés à la Mission Locale: 17 dans le PACEA, 19 dans le RSJ et 43 dans le CEJ .

50% des jeunes repérés sont sans diplôme et 60% habitent Givors

L'action de repérage vise également à maintenir et renforcer le réseau partenarial

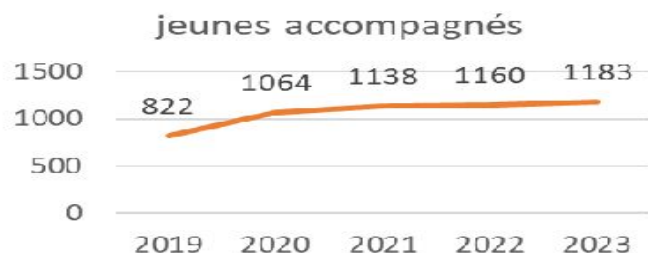
La Mission Locale a animé un Comité partenarial mensuel avec ses partenaires

Partenaires	Champ d'intervention
CLSM / ARHM Métropole	Santé mentale
Sauvegarde 69	Prévention spécialisée Givors
AJD	Prévention spécialisée Grigny
POLE EMPLOI	Public adulte
PAEJ	Accompagnement psychologique
ASE/MDM	Santé / Contrat jeunes Majeurs
Centres sociaux Givors et Grigny	Animation vie sociale
Services Jeunesse des Villes	Collectivités
MJC	Education populaire
Théâtre	Culture
Conservatoire	Musique et danse
EISENIA - Clubs sportifs	Sport
PJJ	Service justice
LAMNA	Accompagnement MNA
ACOLEA	Instructeur RSJ

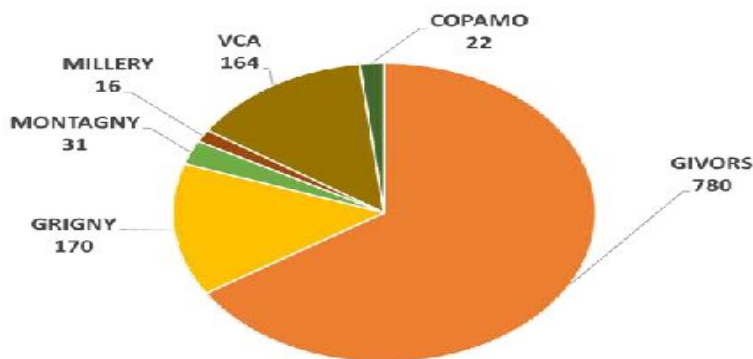
Accompagner les parcours

1183 jeunes ont été accompagnés

Le nombre de jeunes accompagnés a augmenté de plus de 40% sur les 5 dernières années, les jeunes accompagnés représentent 69% du public en contact avec la Mission Locale.



Répartition par territoire



Profil des jeunes accompagnés

- 10% de mineurs
- 48% de femmes et 52% d'hommes
- 41% du total des jeunes accompagnés sont issus des QPV, (58% des jeunes Givordins accompagnés sont issus des QPV)
- 54% des jeunes accompagnés n'ont pas de diplôme.
- 5% ont une RQTH

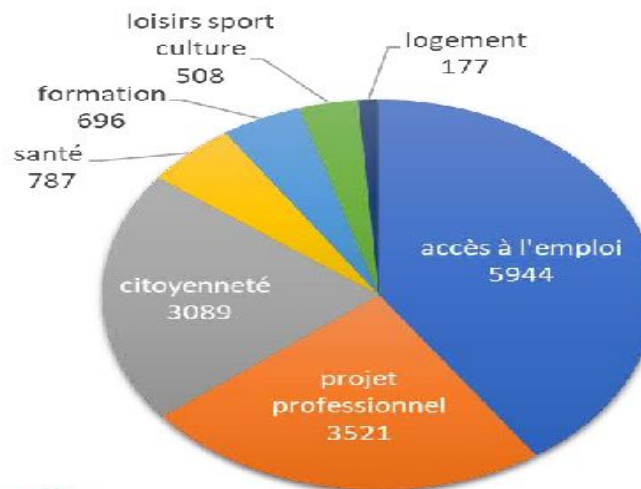
Jeunes accompagnés

Jeunes accompagnés	1160	1183
Jeunes en PACEA	304	366
Contrats d'Engagement Jeunes	281	313
PPAE	94	90
jeunes bénéficiaires RSJ	58	73

71% des jeunes accompagnés se sont engagés dans des accompagnements contractualisés et bénéficient d'une allocation

Montant des allocations versées aux jeunes

Contrat d'Engagement Jeunes	875 468 €
PACEA	151 810 €
RSJ	130 695 €
TOTAL	1 158 073 €



14719 services proposés
14,6 propositions par jeune en moyenne

Le Contrat d'Engagement Jeune

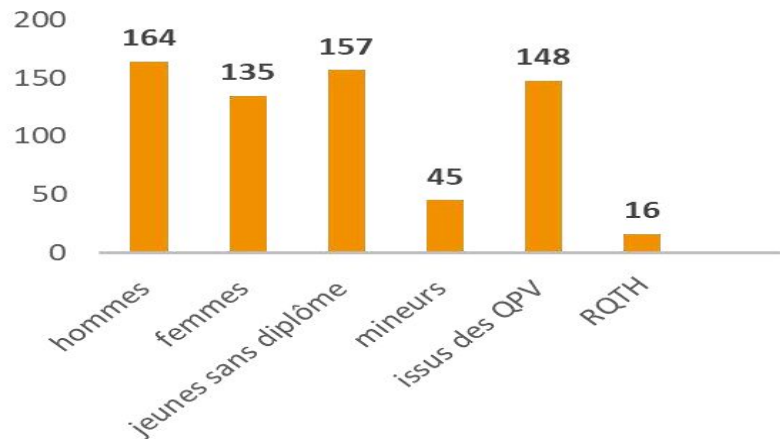
Un objectif d'entrées dépassé :

- l'année 2023 se caractérise par une nette progression du nombre d'entrées sur le dispositif avec au total 313 jeunes signataires du contrat.
- Le CEJ c'est bien adressé au public ciblé par la mesure : 148 jeunes issus des QPV et 157 jeunes non diplômés.
- La modulation des parcours dans la durée d'accompagnement, a permis l'adhésion de plus de jeunes et notamment de jeunes mineurs
- Des solutions adaptées aux mineurs ont été proposées notamment grâce aux partenariats établis avec l'AFPA qui a délocalisé des formations Promo 16 18 sur notre territoire
- Les parcours spécifiques du réseau des Mission Locales ont favorisé des solutions structurantes pour les publics en situation RQTH, avec la mobilisation du dispositif Actif H.

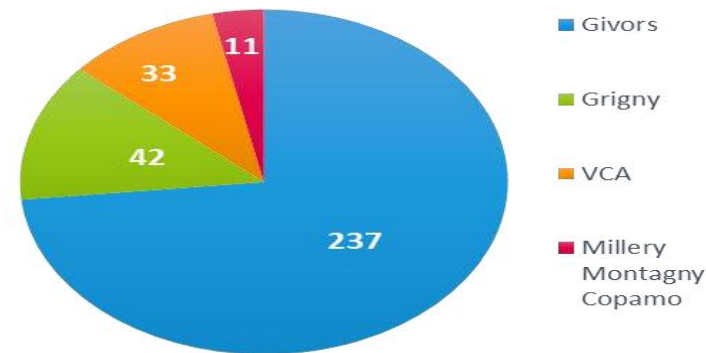


313 jeunes entrés en CEJ pour un objectif de 300 (281 en 2023 pour objectif de 264)

TYPOLOGIE PUBLIC CEJ



ENTRÉES CEJ PAR TERRITOIRE



Le Contrat d'Engagement Jeune

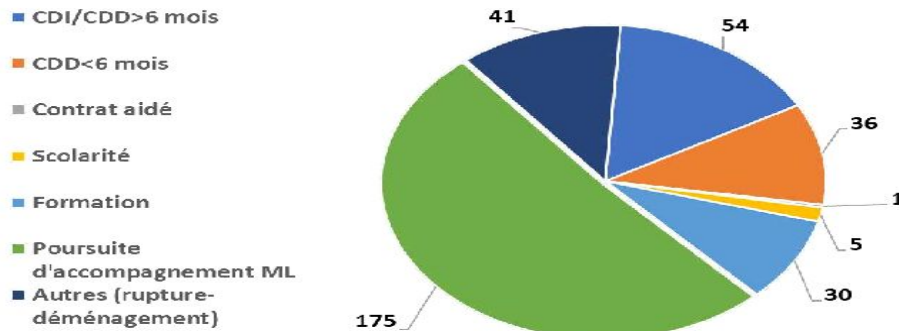
Des partenariats efficaces pour des solutions structurantes adaptées :

- L'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale a favorisé l'atteinte des 15/20h sur le dispositif avec le déploiement d'ateliers aux thématiques diverses (TRE, santé, logement, citoyenneté...) mais aussi de parcours spécifiques.
- Le parcours structurant CEJ FLE, développé par la ML en partenariat avec le CEFI a favorisé l'accompagnement de public FLE avec la validation d'une certification DELF et du CLEA.
- Les solutions structurantes ont permis l'atteinte d'objectifs dans le domaine de l'emploi avec le *coaching emploi*, la mobilité avec le *dispositif de la route vers l'emploi ou encore la promo 16-18* pour l'accompagnement des mineurs.



CEJ FLE Promo CEJ-FLE /avril , les jeunes diplômés

SITUATION DES JEUNES À LA SORTIE – 342 SORTIES



La durée des parcours est de 8 à 12 mois

- Les situations de sortie du CEJ sont caractérisées en majorité par l'accès à l'emploi durable avec **54 jeunes signataires d'un contrat de travail** (CDD 6 mois/CDI).
- L'accompagnement a également favorisé un nombre important d'accès à la formation chez les jeunes avec 32 sorties en formation qualifiante.
- Le nombre d'abandon dans le dispositif demeure minoritaire avec 16 jeunes concernés. Nous pouvons traduire ce résultat par l'intensification des parcours comme facteur de présence assidue des jeunes dans leur accompagnement.

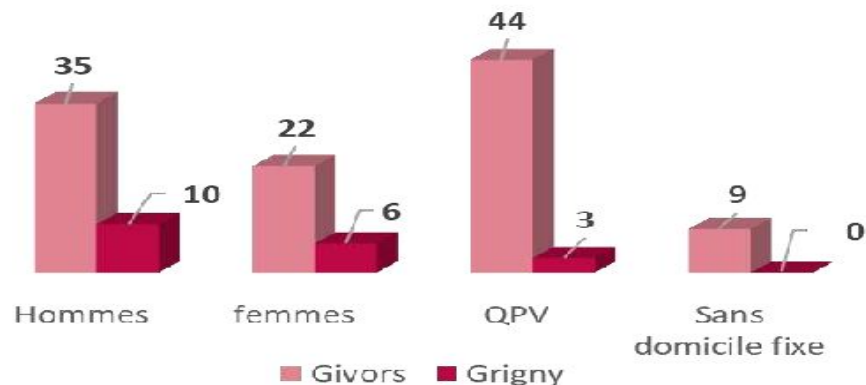
Le RSJ - Métropole de Lyon

73 jeunes Métropolitains (Givors/Grigny) ont bénéficié d'un accompagnement en RSJ en 2023.

52 nouvelles instructions ont été réalisées.

47 jeunes issus des QPV ont été signataires du RSJ en 2023.

TYPOLOGIE PUBLIC RSJ 2023



Le RSA - Département du Rhône

- **6 parcours de jeunes âgés de 19 à 25 ans ont été instruits par la Mission Locale en 2023**, suite aux orientations réalisées par le Département du Rhône. Le niveau de qualification pour l'ensemble des bénéficiaires est inférieur au Baccalauréat, les jeunes bénéficiaires du RSA sont essentiellement des jeunes mamans isolées.
- Les démarches de retour à l'emploi ont été ralenties par les **problématiques de garde d'enfants** en revanche, **la majorité des bénéficiaires et notamment les jeunes mères, se sont rendues disponibles pour se rendre à leurs entretiens de suivi.**
- **Tous les jeunes bénéficiaires du RSA ont signé un PACEA**, contractualisant leur engagement dans un parcours avec la Mission Locale. L'offre de service de la Mission Locale a également été mobilisée dans son ensemble.
- **Un jeune homme a pu accéder à l'emploi** en signant un CDD de 3 mois au cours de son parcours.



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE

- La précarité dans le logement mais aussi les fragilités de santé / santé mentale des jeunes demeurent les problématiques majeures rencontrées dans les parcours.
- L'augmentation du nombre d'instruction s'est accompagnée d'une progression dans les étapes d'accompagnement avec la mobilisation de partenaires tels que le PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) pour les actions de santé mentale, le CEFI pour la formation linguistique.
- L'action Alternative Jeunes se démarque comme le projet phare de l'année 2023 pour les jeunes en RSJ avec 18 jeunes orientés sur l'action. Ce projet a favorisé l'accompagnement sur l'estime de soi avec la mise en lumière des talents exprimés par les jeunes au cours des activités proposées.



Un plan d'actions pour enrichir les parcours/une dynamique partenariale pour un accompagnement global

Un plan d'actions pour mobiliser les jeunes et réduire les freins à l'insertion: barrière de la langue, manque de mobilité, souffrance psychologique addictions, fracture numérique, manque de liens sociaux

Santé et santé mentale

« Alternative Jeunes »

Accompagner et mobiliser les jeunes en souffrance psychologique ou psychosociale en utilisant l'art urbain et le sport comme support:

49 participants

- Ateliers Second Souffle

Au programme : Danse, réveil musculaire, apprivoiser son corps et l'espace, échanges, débats, prise de conscience, culture urbaine, écriture de slam...

Ateliers animés par l'IREPS

Au programme : Yoga, méditation, échanges, pleine conscience, outillage pour la gestion du stress, des émotions et des « ruminations »,

De nombreux temps forts :

- Rencontre avec la Cie Käfig
- Les marcheurs de la marche pour l'égalité de 1983
- Visite de la Cité de la Gastronomie, *Gastrono'mix*, danse et performances culinaires
- *Lettre à Nour* théâtre de Givors
- Festival Dialogues en Humanité et Peintures Fraîches
- « le 15 des Légendes »
- Représentation de la cie Second Souffle et des Pokémon Crew à Givors



Résultats :

22 sorties positives : 9 en emploi, 8 retours en scolarité et formation, 3 actions orientation et stage, 2 en Service civique

Intervention d'une psychologue à la Mission Locale

Rattachée au Point Accueil Ecoute Jeunes de Givors (association Addictions France), la psychologue propose un accueil et une écoute psychologique en individuel visant à soutenir et orienter les jeunes. Elle apporte également un appui et un soutien aux équipes, développe des partenariats extérieurs et anime des ateliers collectifs.



38 jeunes orientés
 43 permanences
 132 entretiens
 1 réunion avec les équipes
 3 séances d'Analyse de la pratique

En perspective →
 développer des permanences à Grigny et Condrieu

Formation sensibilisation des conseillers.ères

- comportements à risque liés aux substances psychoactives ou d'usage problématique des écrans ou de jeux d'argent et de hasard
 - **transidentité et bonnes pratiques**
 - **santé et écrans numérique**
- Participation au Rallye photo dans le cadre des Semaine d'Information en Santé Mentale : **informer et sensibiliser faire connaître les lieux ressources santé**

Des formations proposées dans le cadre du CLSM

Un plan d'actions pour enrichir les parcours

Mobilité inclusive

La Mission Locale propose des parcours «mobilité» adaptés à chaque jeune

Objectifs: s'appuyer sur la dynamique positive que génère l'accès à la mobilité pour avancer dans son projet, reprendre confiance en soi et accroître son employabilité en levant les freins liés à la mobilité. Valoriser la mobilité raisonnée, se positionner en tant que citoyen de la route responsable. Sensibiliser à la sécurité routière



- 129 jeunes ont participé aux ateliers « préfo'Code »
- 55 jeunes à « La route vers l'emploi »
- 22 jeunes à l'évènement sécurité routière « avec la Mission Locale je commence mon permis »
- 69 aux ateliers Simul'drive avec les simulateurs de conduite

Citoyenneté

Un groupe de 10 jeunes a visité l'Assemblée Nationale dans le cadre du dispositif « Soif de République »

Sensibiliser à l'égalité femme homme, l'égalité au travail, prévenir les violences sexistes.

Ateliers CIDFF : 2 cycles d'ateliers en 2023

La fresque du Climat : des ateliers pour comprendre les enjeux du changement climatique, faire émerger une réflexion sur des pistes d'actions à mettre en place au quotidien.

Un plan d'actions pour enrichir les parcours

Formations linguistiques

En fonction du diagnostic et du besoin des jeunes une formation linguistique peut être intégrée au parcours d'insertion.

Ex: parcours FLE/CEJ en collaboration avec la plateforme linguistique **Ecrit69 et le CEFI** Réalisation des modules de formation :

Développement des compétences communication en français

Des compétences de base: Calcul et raisonnement mathématique/ Communication numérique).

Développement des compétences sociales et civiques

Suivi et évaluation pendant le parcours de formation (individualisation des parcours de formation, maintien en formation...).

Passage du DILF –Diplôme Initial de Langue Française et/ou du DELF –Diplôme d'Etude de Langue Française.

Suivi après la formation (Evaluations, bilans individuels et collectifs, questionnaires de satisfaction).

Handicap

ACTIF'H : Handicap et Inclusion, l'affaire de tous

Une action mutualisée entre les 12 ML du Rhône et de la Métropole et pilotée par une instance partenariale Etat, Agefiph, Entreprise Bayer et Missions Locales des ateliers spécifiques pour les jeunes

Un appui conseil aux conseillers pour l'accompagnement des jeunes relevant du handicap

Participation aux instances MDPH et MDMPH, un partage connaissances de la situation des jeunes afin de proposer les meilleures solutions aux jeunes



Numérique

Connect'Avenir : favoriser l'inclusion numérique

Une action pour lutter contre la fracture numérique et rendre les jeunes autonomes dans leurs démarches de recherche d'emploi en ligne.

Un soutien personnalisé est proposé aux jeunes pour postuler sur les job boards, cibler les offres, s'inscrire sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, Indeed, Viadeo), préparer les entretiens en visioconférence, s'entraîner aux tests en ligne...

38 ateliers programmés **163 jeunes participants** 59% de jeunes des QPV

Action numérique départementale

Permanences d'un conseiller numérique à la mission Locale pour accompagner les jeunes vers les métiers du numérique, proposer des formations pour monter en compétence.

22 jeunes ont bénéficié d'actions numériques dans ce cadre



Aide au logement

La Mission Locale Coanime avec le CCAS des ateliers pour aider les jeunes à formaliser leurs demandes de logement

Une précarité financière et de logement:

- **47 jeunes accompagnés ont été identifiés en difficulté de logement** en 2023 (40 à Givors, 5 à Grigny, 1 à Millery et 1 à Beauvallon)
- dont 16 jeunes femmes
- 9 jeunes étaient à la rue

L'absence de structure d'hébergement sur le territoire accentue les difficultés pour des jeunes qui retrouvent un emploi localement et un hébergement à Lyon.

La situation administrative de certains jeunes freine leur accès au logement (jeunes non détachés fiscalement, ou n'ayant pas de papiers en règle).

Le fonds d'aide aux jeunes

MÉTROPOLE GRAND LYON



Prescripteurs :
ML : 80% - CCAS Givors : 20%

Types d'aides attribuées	Nombre d'aides attribuées	Montant	% Enveloppe
Aide Alimentaire	54	5.665,00	58%
Aide à la mobilité	1	14,00	
Hébergement d'urgence	19	3.906,91	40%
Equipement professionnel	1	126,60	
Santé	1	50,00	
TOTAL	76	9.762,51	

43 jeunes ont bénéficié d'une aide FAJ pour un montant total de **9.762,51 €**



Prescripteurs :
ML : 85% - AJD Grigny : 15%

Types d'aides attribuées	Nombre d'aides attribuées	Montant	% Enveloppe
Aide Alimentaire	8	925,00	35%
Aide à la mobilité	3	128,30	5%
Hébergement d'urgence	2	438,00	16%
Aide emploi formation	3	1.197,00	44%
TOTAL	16	2.688,30€	

10 jeunes ont bénéficié d'une aide FAJ pour un montant total de **2.688 €**



Situation d'habitation Hébergement	Nombre	%
Logement autonome	3	7%
Hébergé chez les parents	14	33%
Hébergé chez un tiers	15	35%
CHRS, accueil d'urgence	1	2%
Sans abri	10	23%
Total	43	100%

Types d'aides attribuées	Nombre d'aides attribuées	Montant	% enveloppe
Alimentaire	6	830,00	55%
Transport	2	58,60	4%
Formation (frais de formation...)	2	150,00	10%
Logement	2	284,00	19%
Permis de conduire	1	150	10%
Autres	1	25	2%
Total	14	1.497,60	

98 % des aides ont été traitées en urgence
 En grande majorité des aides de 1^{ère} nécessité
 L'aide au logement d'urgence est en hausse

9 jeunes ont bénéficié d'une aide FAJ pour un montant total de **1.497,60 €**



Obligation de formation des 16-18 ans

Sur les 279 jeunes contactés / 134 jeunes respectent l'obligation de formation, 69 femmes/76 hommes :

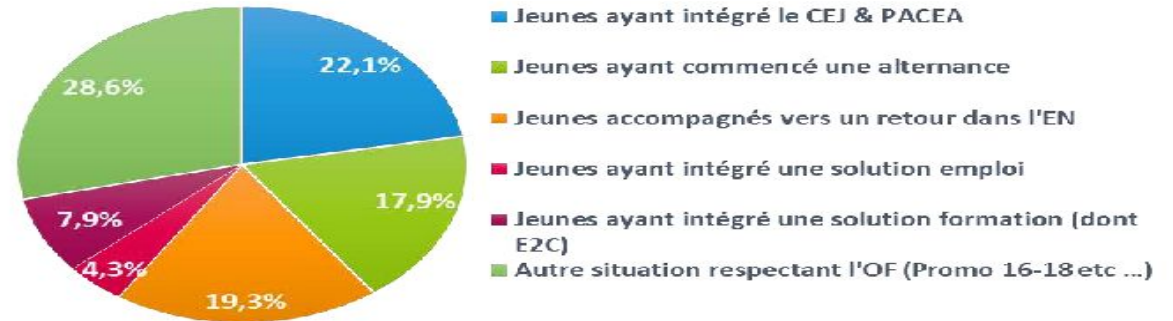
- Un travail en étroite collaboration avec les services de l'Éducation Nationale
- Toutes les mesures sont actionnées pour que chaque jeune ait un accompagnement et (re)trouve une solution grâce à un parcours adapté.
- La Mission Locale développe de nouvelles initiatives pour mettre en œuvre l'OF en lien avec ses partenaires
- Les liens avec les familles restent réguliers et les parents sont impliqués dès le début du parcours.



Une promo 16/18 de l'AFPA délocalisée à Givors (dans les locaux de la Maison du fleuve) du 25/09/2023 au 22/12/2023
 Accompagnement de **13 jeunes** engagés dans le parcours

Un suivi renforcé des jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance
 Prise en charge des jeunes nouvellement arrivés en France
 Un travail en étroite collaboration avec les éducateurs de prévention

Sur les 134 jeunes accompagnés



La PSAD: Une mobilisation coordonnée des partenaires autour du décrochage scolaire



Orientation / formation

La formation une priorité pour l'insertion

Il s'agit avant tout de travailler avec les jeunes leur orientation, la mobilisation sur un projet adapté à chaque jeune et d'établir un projet de formation, les étapes de sa réalisation et accompagner le parcours de formation.

Nombre de jeunes	2022	2023
Accédant à des dispositifs d'orientation	546	585
Accédant à la formation	121	140



La ML propose un accompagnement individuel et collectif à la définition du projet professionnel:

- **Ateliers orientation/ outils numériques**
Diagoriente: faire le point sur ses compétences-trouver le métier adapté - adapter son CV
Parcouréo: une base de données de métiers
Métiers 360: découvrir des métiers avec les casques à réalité virtuelle
- **Des actions spécifiques :**
 - ✓ Présentation des métiers et des formations par des organismes de formations
 - ✓ Visites de plateaux techniques.
 - ✓ Informations collectives de présentation des métiers avec l'intervention d'entreprises
 - ✓ Participation aux forums Worldskills, Mondial des Métiers, Chronos de l'alternance...

Notre offre de service complémentaire

- **Formation numérique**
 Projet départemental : IDCL, PIX, Web Académie
Savoirs de base
 Certification Cléa- CEFI
 La Route vers l'emploi -AFPA /Apprentis d'Auteuil
 Ateliers savoirs de base/ Déclic AFPA
- **Apprentissage du français langue étrangère**
 Les ateliers du CEFI

Visites d'entreprises et stages de découverte



Emploi Relation entreprises

Nos actions d'accompagnement à l'emploi

159 entreprises partenaires

- Définir les profils du poste
- Diffuser les offres en interne et dans le réseau
- Faciliter les recrutements: rapprochement, présélection, promotion de profils de candidats
- Evaluer avant l'embauche (PMSMP, POE...)
- Organiser des sessions de recrutement
- Informer et conseiller sur les contrats et mesures

Périodes de mise en situation en milieu professionnel

122 PMSMP signées en 2023

nous mobilisons la PMSMP pour:

- la découverte des métiers ou des secteurs d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

Le parrainage une clé pour l'emploi

22 jeunes parrainés dont 16 ont trouvé une solution

La Mission Locale se mobilise et fait évoluer son réseau de parrains/marraines en fonction du projet des jeunes et des actions proposées.

Le coaching emploi

Cette action prépare les jeunes à l'emploi et les rapproche du monde économique, **50 jeunes** coachés cette année.

Le Rallye Emploi Mobilité

12 jeunes ont été mobilisés, ils se sont déplacés à vélo, ils ont rencontré les entreprises sur leur site dans le cadre d'un rallye, ils ont pu découvrir les métiers, l'environnement et les conditions de travail. Chaque jeune a eu l'opportunité d'exposer sa motivation pour un emploi et Bénéficier d'un stage dans les entreprises participantes

459 jeunes accompagnés sortis en situation dynamique soit 40%

	2022	2023
Nombre de jeunes accédant à l'emploi	333	280
→ dont emploi durable	133	124
Nombre de jeunes accédant à l'alternance	57	67
→ dont apprentissage	41	46



Implantation du nouveau cinéma MEGARAMA à Givors

La Mission Locale accompagne les recrutements **35 candidats / 6 jeunes recrutés**



Fonds de dotation Investir Jeunes

Initiative inédite des Missions Locales du Rhône, un nouveau type de partenariat entre les professionnels de l'insertion du public jeune et le monde de l'entreprise.

La feuille de route du fonds de dotation INVESTIR JEUNE, se décline selon 5 axes principaux:

- Soutenir la promotion des métiers en créant des vidéos immersives inédites.
- Intégrer les acteurs économiques tout au long des parcours d'accompagnement.
- Organiser des événements emploi départementaux adaptés aux jeunes.
- Développer les échanges sur l'intégration des jeunes dans l'entreprise.

Fonds de dotation

Avenir Jeunes ML 69

Incubateur d'innovation sociale pour les jeunes des Missions Locales Rhône et Grand Lyon Métropole

Fonds de Dotation Avenir Jeunes ML 69



Le Concours Miss ou Mister entrepreneur.e Givors 2023

Co-organisé avec Graine de Sol dans le cadre du Festival LYVE. **30 jeunes** ont participé au concours pour nommer le meilleur pitch projet des jeunes créateurs, **4 jeunes impliqués ont été impliqués dans l'organisation de l'événement** et **5 entrepreneurs en compétition.**



Givors/Grigny territoire expérimental dans le cadre de la loi plein emploi

Des partenaires de l'emploi qui se coordonnent pour répondre aux besoins en emploi des entreprises



Pépinière de compétences

Un projet porté par les 3 Missions Locales de Rhône Ouest et Sud (Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais, la Mission Locale des Monts d'Or e des Monts du Lyonnais et la Mission Locale Rhône Sud (2 sessions sur l'année 2023).

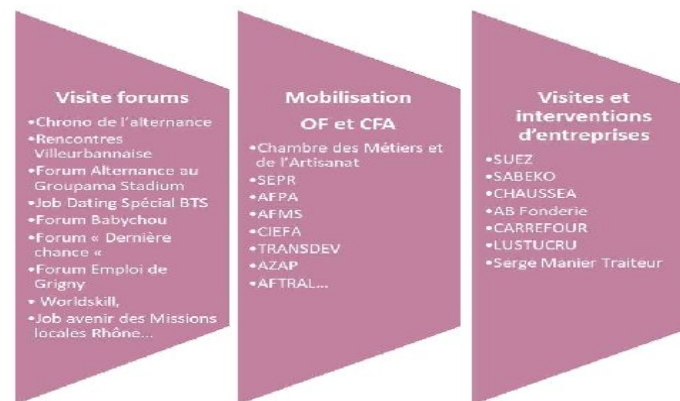
L'alternance une solution pour l'insertion

L'action Prépa Alternance : un accompagnement spécifique adapté aux projets des jeunes pour les préparer à intégrer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- Proposer un accompagnement spécifique adapté aux projets des jeunes pour les préparer à intégrer une alternance, réussir leur orientation, choisir la formation.
- Développer leur capacité d'intégration au monde de l'entreprise, afin de sécuriser leur parcours de formation et de voir l'alternance comme une opportunité vers une insertion professionnelle réussie.
- Travailler sur les compétences en lien avec leur démarche comme le numérique, les savoir de base, la mobilité.
- Mettre en lumière le potentiel des jeunes du territoire en adéquation avec les enjeux actuels de recrutement

Contenu de l'action :

- ✓ Aide à l'orientation
- ✓ Consolidation des savoirs de bases (remise à niveau, identification des SoftSkills, préparation aux tests...), développement de la mobilité.
- ✓ Recherche d'entreprise et repérage de l'organisme de formation
- ✓ Accompagnement de l'intégration dans l'entreprise
- ✓ La ML joue un rôle de tiers dans la relation jeune/employeur/OF pour sécuriser les différents acteurs dans le parcours, consolider le jeune dans l'emploi et prévenir des ruptures de contrats.



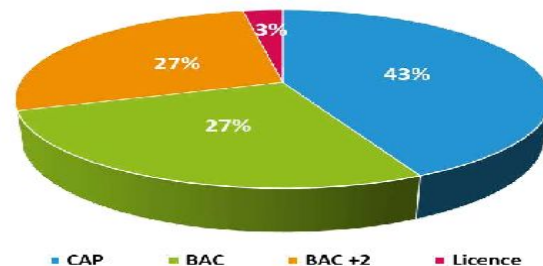
Typologie des jeunes en alternance



Résultats:

174 jeunes sensibilisés
95 en Prépa Alternance
70 contrats en alternance signés dont 54 Contrats d'apprentissage

Niveaux des formations validées



Augmenter la visibilité de la Mission Locale

Nos publications sur les réseaux



Perspectives 2024

Notre plan d'actions

- Réinscrire l'emploi et la formation comme priorité dans les parcours
- Mobiliser les jeunes en développant des actions ayant pour levier la citoyenneté, le sport et la culture
- Réforme des lycées professionnels : intervention de la Mission Locale dans les Lycée Professionnels
- Renforcer l'individualisation des parcours et la **participation des jeunes**
- Développer l'accompagnement renforcé des jeunes Allocataires du RSA
- Participer à l'équipe partenariale entreprises et renforcer le déploiement coordonné des actions ne lien avec le monde économique
- Réouverture de l'antenne des Vernes et déménagement de l'antenne de Condrieu
- Recrutement d'un directeur adjoint



La Loi pour le plein emploi et la création du Réseau pour l'Emploi

En parallèle des évolutions liées à l'accompagnement des publics, la loi pour le plein emploi prévoit la constitution du **réseau des acteurs pour l'emploi**, qui s'inscrit dans une volonté partagée de rénover et simplifier la gouvernance territoriale.

Le réseau intègrera toutes les composantes essentielles de l'insertion, de l'emploi et de la formation sur le territoire. En tant qu'opérateur clé auprès de France Travail, Cap Emploi, la MMIE et les Missions Locales doivent contribuer à son organisation et ses modalités de fonctionnement, pour répondre au mieux aux enjeux concrets du terrain.

Le réseau des acteurs pour l'emploi sera doté, pour le territoire de la Métropole de Lyon, de deux niveaux d'instances de gouvernance : un comité métropolitain qui remplacera ou intégrera le plus grand nombre possible des instances de décision et de coordination existantes à l'heure actuelle, de niveau départemental ou métropolitain.

Une seconde échelle de gouvernance, à visée plus opérationnelle et de proximité, sera constitué par **10 Comités locaux pour l'emploi**, établis sur le périmètre et dans une logique qui s'inspirera pleinement des actuels comités territoriaux insertion et emploi (CTIE).

Labellisation du réseau des Missions Locales

Le Conseil d'Administration de l'UNML a décidé d'engager le réseau des Missions Locales dans une démarche de labellisation. Cette démarche vise à inscrire le réseau (436 Missions Locales, 15 ARML et l'UNML) dans une démarche d'amélioration continue répondant aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels. Elle porte l'ambition du réseau d'un service public territorialisé de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, performant, cohérent à l'échelle nationale, ancré dans la réalité sociale et économique des territoires, et à l'écoute des besoins des jeunes

L'équipe et le bureau de la Mission Locale Rhône Sud sont engagés dans la démarche pour une labellisation début 2025





La Mission Locale Rhône Sud

Nos lieux d'accueil



Le conseil d'administration

34 membres répartis sur 4 Collèges :

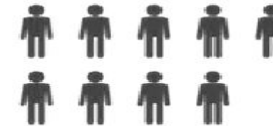
- Collectivités Territoriales
- Services de l'Etat
- Partenaires Economiques et Sociaux
- Associations et organismes de formation

Le bureau

Président : Foued RAHMOUNI, Adjoint au Maire de Givors
Vice-Présidente : Françoise TRIBOLLET, Conseillère COPAMO
Vice-Président : Frédéric SERRA, Adjoint au Maire de Grigny
Trésorière : Marie Thérèse DARIER, Adjointe au Maire de Condrieu
Trésorier Adjoint : Grégory D'ANGELO, Conseiller Municipal - Givors
Secrétaire : Isabelle GAUTELLIER, Adjointe au Maire de Grigny
Secrétaire Adjointe : Josiane CHAPUS, Adjointe au Maire de Millery
Membre : Charles TODARO, Conseiller Communautaire – VCA

L'équipe

24 personnes/ 21,7 etp
 23 CDI
 1 alternante

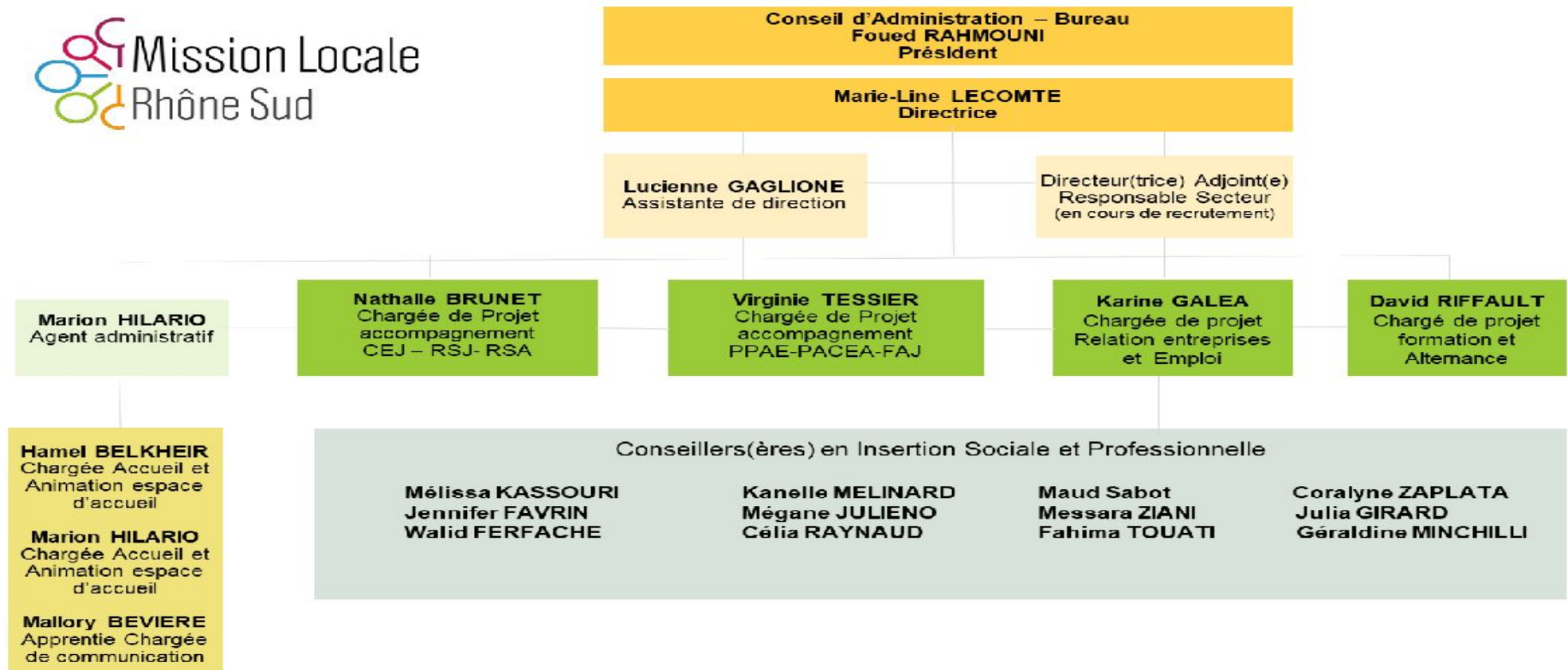


- ✓ À Givors: siège de la ML
- ✓ Au sein de l'espace emploi de Grigny
- ✓ Dans la Maison de Services au Public de Vienne Condrieu Agglomération

Des permanences dans les mairies pour être au plus près des jeunes



Organigramme



La Mission Locale active sur les réseaux sociaux



- **543** personnes suivent notre page Facebook
- **192** abonnés à notre profil LinkedIn
- **35** abonnés à notre page entreprise LinkedIn (créée en 2023)
- **996** personnes suivent notre page Instagram

Lancement de l'application mobile « Ma Mission Locale »

De jour comme de nuit,
Ma Mission Locale en 1 clic...

Jeunes 16-25 ans
[IN]Système

Emploi

Formation

Demande de rendez-vous

Pré-inscription

Scannez-moi !

Évènement

Stage

Infos pratiques

Ma Mission Locale
dans la poche !

Available on the App Store

GET IT ON Google Play

Pour faciliter l'approche des jeunes vers la Mission Locale et de la Mission Locale vers les jeunes, la Mission Locale Rhône Sud lance l'application mobile **Ma Mission Locale**.

Grâce à cette application mobile, les jeunes pourront accéder à tout moment et en 1 clic, à toutes les informations de leur Mission Locale :

- **Postuler à une offre d'emploi, de formation, de stage ou de mission de service civique**
- **S'inscrire à un évènement**
- **Demander un rendez-vous auprès d'un conseiller**
- **Se préinscrire**

N'hésitez pas à la télécharger depuis votre mobile et à la faire connaître autour de vous !

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_11-DE





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



GIVORS CENTRE / Siège
Maison Services Publiques

6 rue Jacques Prévert
69700 Givors
04 72 24 20 12
contact@missionlocalers.com

GRIGNY
Espace Emploi
34 avenue des Arrondières
69520 Grigny

VIENNE CONDRIEU
AGGLOMERATION

15, rue des Granges
69420 Condrieu

Permanences :
- Trèves
- Echalas
- Longes
- Loire Sur Rhône
- Ste Colombe

